



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**FERMETURE ET INTERDICTION AU PUBLIC
PARCOURS SANTE
A compté du 4 Octobre 2021**

Arrêté n° 2021/10/237

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu les dégâts occasionnés par les intempéries dans le « **Parcours santé** » 34130 VALERGUES,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès au public du « **Parcours santé** » 34130 Valergues, afin de garantir la sécurité des usagers,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une intervention, dans les plus brefs délais, de mise en sécurité et d'évacuation des débris, a compté du 4 octobre 2021.

ARRETE

Article 1er : L'accès au, **Parcours santé** » 34130 Valergues, **est formellement interdit au public a compté du 4 Octobre et ce, jusqu'à mise en sécurité totale du site,**

Article 2 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la mairie se dégagera de toutes responsabilités en cas d'accident.

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, et sur le site concerné.

VALERGUES, le 4 Octobre 2021
Le 1^{er} Adjoint, Gérard LIGORA

